

CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION du 21 novembre 2014

Le procès verbal de la réunion du 10 octobre 2014 est approuvé à l'unanimité

BUDGETS : décisions modificatives

COMMUNE : afin de faire face aux dépenses de fin d'année, le conseil vote des mouvements de crédits

équilibrés en recettes et dépenses à hauteur de 5 600 euros, entre la section de fonctionnement et la section d'investissement, pour couvrir notamment les dépenses suivantes :

- un surcoût de 5 847.43 euros pour les frais de maîtrise d'œuvre pour le PLU, du fait de réunions supplémentaires avec le précédent conseil
- 2 230.95 euros de frais de commissaire enquêteur
- 1 réunion supplémentaire afin d'expliquer tout le dossier au nouveau conseil
- Une dernière annonce légale pour l'approbation du dossier

ASSAINISSEMENT :

Mouvements de crédits entre les comptes 2315 et 21562 à hauteur de 20 100 euros

DÉNOMINATION ET NUMÉROTATION DES RUES

Il est rappelé toutes les démarches déjà effectuées pour la dénomination et la numérotation des rues.

Pour clore ce dossier, le conseil accepte à l'unanimité la dénomination et la numérotation telle qu'elle a été instaurée et demande la mise à jour du cadastre.

Pour se faire, tous les documents seront envoyés aux services des impôts

P.N.R : désignation du représentant communal aux ateliers du schéma de cohérence territoriale (SCOT)

M. PERRARD Jean-Louis, délégué communal au PNR accepte cette mission.

TAFTA : le collectif STOP TAFTA du JURA, demande au conseil de se prononcer sur une motion présentée contre les grands marchés transatlantiques, traités union européenne – Canada et union européenne – USA.

Après avoir délibéré, le conseil vote la motion par 3 voix pour et 6 abstentions

ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'AOC BOIS DU JURA : considérant que la surface et le rendement des propriétés forestières de la commune ne le justifient pas, le conseil vote à 8 voix contre et 1 voix pour à l'adhésion de cette association

MAISON BERGMANN :

Devant l'absence de réponses aux différents courriers envoyés à M. et Mme BERGMANN, leur demandant d'assurer la sécurité de leur maison, la commune a dû faire appel à un expert, M. LECRU Laurent, désigné par le Tribunal Administratif

- le montant de la facture d'expertise s'élève à 1 793.68 euros

Suite à cette expertise, l'arrêté a été pris pour déclarer le péril imminent

Les propriétaires avaient 2 mois à compter de la date de réception du rapport de l'expert, pour effectuer les travaux de remise en état. Passé ce délai, la commune devra faire procéder à la démolition générale de la bâtisse à leurs frais.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande aux époux BERGMANN le remboursement des frais d'expert, d'un montant de 1 793.68 euros

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil est informé d'un courrier de Mme PERRIN, concernant un dépôt illégal de bois sur sa propriété du « montéchoux ». Une plainte a été déposée contre X par la propriétaire.

STATION D'ÉPURATION :

les travaux de zinguerie sont repoussés en 2015, de nouveaux devis seront demandés aux entreprises.

Demande de la police de l'eau sur la mise en fonctionnement de la déphosphatation et sur la mise aux normes de différents points déjà prévus les années précédentes. Une demande a été faite à la Lyonnaise des Eaux.

Le comptage d'arrivée des eaux usées n'est pas aux normes, des travaux devront être réalisés pour remédier à ce problème.

Toujours des problèmes d'effluents avec la fromagerie. Contact sera pris avec les responsables.

Pluvial : A l'heure actuelle il ne reste plus qu'une ou 2 habitations non raccordées au réseau d'eaux pluviales

La police de l'eau viendra en mairie dans les prochaines semaines afin de passer en revue les différents constats et contrôles effectués par leurs soins.

NUISANCES GOULET :

Sans réponse des services de la Sous-Préfecture aux courriers adressés par la commune.

M. le Maire a repris contact avec la secrétaire générale. Une réponse doit arriver dans les prochains jours.

M. Le Maire a rencontré Messieurs MILLET, gérant de la société bois et leur expert comptable. Messieurs MILLET demande une aide financière à la commune pour leur permettre de déménager leur installation.

La commune n'ayant pas la compétence pour répondre à leur demande, M. le Maire prendra contact avec les différentes administrations (communauté de communes, Conseil Général et Régional).

CIMETIÈRE :

Une rencontre a eu lieu sur place avec l'entreprise BODET, qui a effectué les travaux du mur et des piliers du portail, et le fournisseur des pierres.

La pierre défectueuse du pilier gauche sera remplacée au printemps, son coût sera pris dans la garantie.

TÉLÉSKIS :

Stéfan GROSTABUSSIAT remplacera Christophe BIRRA comme perchman

Le transformateur à côté des remontées a été remplacé ainsi que le compteur, toutefois l'installation intérieure sera à revoir.

Tous les travaux prévus autour de la cabane seront terminés avant l'ouverture.

L'élagage des arbres le long des remontées a été effectués bénévolement par Olivier GROSSIORD et Stéfan GROSTABUSSIAT.

Alexane CAMELIN assurera encore cette année la vente des redevances. Elle a été reçue par les responsables de la commission afin de faire connaissance et faire le point sur les modalités de fonctionnement.

ROUTES : tous les travaux de voirie ont été effectués pour un montant de :

Parties en enrobé : 16 644.24 euros T.T.C Point a temps : 8 748.00 euros T.T.C

Concernant le jalonnage et le déneigement tout semble prêt.

Toutefois la commune sera vigilante sur les moyens employés pour le déneigement

Il sera demandé à l'entreprise MILLET d'installer des jalons supplémentaires entre le chemin de « très la roche » et l'haut du franc.

SIVOS :

M. PERRARD présente les désagréments rencontrés par le SIVOS pour le déneigement du parking de l'école. Aucune convention n'avait été signée entre les deux partis et il existe un désaccord sur le montant de la facture.

Fonds d'amorçage : l'aide versée par l'état à la commune qui la reverse ensuite au SIVOS sera de 50 euros par élève au lieu des 90 euros attendus.

L'accueil de loisirs sans hébergement (A.L.S.H) continuera de fonctionner jusqu'à la fin de l'année scolaire malgré le manque d'enfants les mercredis après midi.

Une enquête sera effectuée auprès des écoles voisines pour évaluer les besoins en périscolaire.

PERE NOEL :

Mme BEAUD propose d'organiser : le passage du père Noël le samedi 20 décembre à 16 heures 30, la mise en place d'un sapin et quelques décorations au centre du village.

L'association des parents d'élèves organisera une animation buvette et remise de friandises aux enfants présents.